


**Délibération du conseil municipal du 7 mars 2024 - N°D2024\_16**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 12 mars 2024**  
**MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 3 absents ayant donné pouvoir :

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

CAPRI Brigitte ayant donné procuration à VALENTINI Christian

MENEGON Daniel ayant donné procuration à LAURENSON David

Votants : 15

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel		x	DEPOISIER Fabrice	x	
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		PEPIN Nathalie	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte		x	AZZOPARDI Karen	x		DEPOISIER Mathieu		x
TINJOUD Denis	x							

**OBJET : VIDÉOPROTECTION – PROJET D'EXTENSION – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le maire :

- rappelle la décision de l'assemblée n°218 04 01 en date du 30 mars 2018 décidant la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection avec la mise en place d'un centre de supervision urbain et l'implantation de caméras ;
- informe qu'il serait souhaitable d'élargir ce dispositif dans d'autres secteurs de la commune ayant pour objectif le rajout de 13 caméras (1 extérieure et 12 voies publiques) au système de vidéoprotection actuel comptant déjà 37 caméras extérieures et voies publiques.
- donne lecture d'un estimatif par secteur, à savoir :
  - croisement USIPLUS : 6 750.04 € HT
  - giratoire de la boulangerie : 11 501.93 € HT
  - bibliothèque : 3 205.61 € HT
  - carrefour à feux : 11 863.49 € HT
  - croisement cimetière : 8 591.00 € HT
  - point autonome cimetière : 6 297.21 € HT
  - Hermy : 11 682.17 € HT
  - carrefour Avogadro : 11 291.83 € HT

- centralisation – enregistrement 15 jours : 15 262.64 € HT
- réseau fibre optique : 33 180.97 €HT.

**SOIT UN TOTAL de 119 626.89 € HT**

- présente le plan de financement suivant :

ORGANISMES	MONTANTS	POURCENTAGES
FIPD 2024 (Etat)	45 680 €	38 %
RÉGION	50 000 €	42 %
Autofinancement	23 920 €	20 %

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure de consultation.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

Le maire,



Yves MASSAROTTI